

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf

Le Onze Février

Pardevant Me Guy NOTTA, notaire associé d'une Société Civile Professionnelle de Notaire, titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Château-Thierry (Aisne) 4 avenue de Soissons,

Et Me Edmond CARCELLE, membre de la Société "Pierre CARBONNEIL et Edmond CARCELLE, Notaires associés", titulaire d'un office notarial dont le siège est également à Château-Thierry, 5 rue Racine

O n t c o m p a r u

1) Monsieur Alfio BENINI, Gérant de Société, demeurant à Château-Thierry (Aisne) Rue du Buisson n° 101, veuf en premières noces non remarié de Madame Micheline THEVENARD, Né à Polesella Rovigo (Italie) le 10 février 1933

De nationalité française, titulaire d'une carte d'identité française n° XJ48538 Délivrée par la Sous-Préfecture d'Epernay le 8 mai 1979.

Agissant tant en son nom personnel, qu'au nom et en qualité de gérant de :

La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION SAINT-CREPIN ou par abréviation "SCIC SAINT CREPIN" dont le siège social est à Fossoy (Aisne) Rue du Sablon n° 6, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le n° D 342769411

Fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes de l'article 23 des statuts de ladite société, reçus par Me Guy NOTTA, notaire associé soussigné, le 27 juillet 1987, avec tous pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes en vertu de l'article 24 des présentes.

2) Monsieur Alain Léon René ROBERT, viticulteur, et Madame Micheline Marie-Thérèse GAY, son épouse, demeurant ensemble à Fossoy (Aisne) 6 rue du Sablon

Nés : Monsieur à Château-Thierry le 19 avril 1946

Madame à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine) le 18 août 1952

Mariés tous deux en premières noces sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes d'un contrat de mariage reçu par Me François Robert DELALANDE, notaire à Paris, le 18 décembre 1974, préalable à son union célébrée à la mairie annexe du 16ème arrondissement de la Ville de Paris le 24 décembre 1974.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

P

B

R. R.D.

Handwritten signature

Hv. Dr.

Handwritten initials and numbers: 21 & R, 6 da

Handwritten initials and numbers: RA, 88

M.F.

Handwritten initials and numbers: 20, 17, 1

Handwritten signature

3) Monsieur Henri VERNIER, agent commercial, demeurant à Château-Thierry (Aisne) 57 avenue de Soissons, époux de Madame Françoise Marie FAUVEL,

Né à Château-Thierry le 28 avril 1924

Marié sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Me NOTTA et Me CHARPENTIER, le 30 août 1950.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

4) Madame Françoise Marie FAUVEL, sans profession, épouse de Monsieur Henri VERNIER, demeurant à Château-Thierry (Aisne) 57 avenue de Soissons,

Née à Château-Thierry le 4 février 1930

Mariée sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de son contrat de mariage reçu par Me NOTTA et Me CHARPENTIER, le 30 août 1950.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

5) La SCI ACAA, Société Civile Immobilière, au capital de dix mille francs, dont le siège est à Fossoy (Aisne) 6 rue du Sablon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Soissons sous le n° D

Représentée par Monsieur ROBERT, susnommé, en sa qualité de , ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 43 des statuts reçus par Me CARCELLE, notaire associé soussigné, le 1er juillet 1988.

6) Monsieur Michel Lucien MICHAUX, vigneron, et Madame Josiane Geneviève DELEPINE, son épouse, demeurant ensemble à Monneaux, Commune d'Essômes-sur-Marne (Aisne)

Nés : Monsieur à Essômes-sur-Marne le 25 août 1939

Madame à Château-Thierry le 6 novembre 1943

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Château-Thierry le 16 mars 1963.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

7) Monsieur Alain Philippe BEHAR, Docteur en Médecine, et Madame Michèle DUPUY, son épouse, demeurant ensemble à Condé-en-Brie (Aisne) 7 rue du Château

Nés : Monsieur à Paris (9ème) le 23 avril 1942

Madame à Paris (6ème) le 24 mars 1944

Mariés sous le régime de la communauté réduite aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me CHAMPENOIS, notaire à Paris, le 29 juin 1966, préalable à leur union célébrée à la Mairie Annexe du sixième arrondissement de la ville de Paris le 9 juillet 1966.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

MP

RD.

MP
ND
HV.
S.P.
M.F.

8) Monsieur Gérard Marcel REGUL, chef de vente, et Madame Renée Georgette Mauricette DELORME, son épouse, demeurant ensemble à Nogent-l'Artaud (Aisne) Résidence Les Monts n° 2

Nés : Monsieur à Carcassonne (Aude) le 16 août 1945
Madame à Nanteuil-sur-Marne (Seine-et-Marne) le 5 janvier 1945.

Mariés sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Me TOLLU, notaire à Charenton-le-Pont le 5 juillet 1967. Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

9) Monsieur Rémi Jacques Louis MIOSSEC, Contrôleur de Gestion, et Madame Michèle Paule Armande MARLETTE, son épouse, demeurant ensemble à Barzy-sur-Marne (Aisne)

Nés : Monsieur à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) le 13 mars 1948

Madame à Mont Notre Dame (Aisne) le 27 mars 1950

Mariés tous deux en secondes noces comme étant divorcés, Monsieur de Madame Fabienne Géraldine Martine LAMIDEY, et Madame de Monsieur Michel Yves Antoine FILLIETTE, sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Barzy-sur-Marne le 20 décembre 1986.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

10) Monsieur Maurice Alex François de REKENEIRE, agriculteur, et Madame Odile Pierrette Rolande MOINET, son épouse, demeurant ensemble à Chézy-sur-Marne (Aisne) La Queue

Nés : Monsieur à Chézy-sur-Marne le 5 avril 1944
Madame à Fresnoy-sur-Sarthe (Sarthe) le 23 mai 1949

Mariés sous le régime de la communauté légale de biens à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de Fresnoy-sur-Sarthe le 28 août 1971.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

11) Madame Maria PERIZZATTO, restauratrice, demeurant à Saulchery (Aisne) route Nationale n° 50, divorcée en uniques noces non remariée de Monsieur Maurice Euzèbe Louis BRUNET

Né à Sars Poterie (Nord) le 6 juillet 1930.

12) Monsieur Paul Charles Marcel SARGENT, libraire, et Madame Monique Auna FRANCCART, son épouse, demeurant ensemble à Château-Thierry (Aisne) 10 Grande Rue

Nés : Monsieur à Courbevoie (Hauts-de-Seine) le 13 février 1931

Madame à Sedan (Ardennes) le 29 décembre 1933

Mariés sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de

M P

R.D.

HR

H.V.

MD 312 B
Ocb
SG
S.P. M.F.

JD M P X

sf

mariage reçu par Me CIREE, notaire à Cormeilles en Parisis, le 22 août 1956, préalable à leur union célébrée à la mairie de Cormeilles-en-Parisis le 27 août 1956.

Lequel régime n'a pas été modifié depuis.

13) Mademoiselle Sylvie Thérèse GUYON, expert comptable, demeurant à Paris (15ème) 17 rue Gramme, célibataire

Née à Château-Thierry le 2 juin 1960

Lesquels, préalablement à la modification du règlement de copropriété de l'immeuble cadastré section AV n° 319 d'une contenance de sept cent soixante huit mètres carrés, sis à Château-Thierry, 22 avenue de Soissons, ont exposé ce qui suit.

EXPOSE

I - Aux termes d'un acte reçu par Me NOTTA et Me CARCELLE, notaires associés soussignés, le 21 juin 1988, publié au bureau des hypothèques de Château-Thierry le 22 août 1988, volume 4817 n° 1, il a été établi l'état descriptif de division et le règlement de copropriété de l'immeuble sis 22 avenue de Soissons, susdésigné.

Aux termes dudit acte il a été précisé ce qui suit littéralement transcrit :

" Le présent règlement de copropriété s'applique à un
"immeuble à construire sur un terrain situé à
"Château-Thierry (Aisne) 22 avenue de Soissons, d'une
"contenance de sept cent soixante huit mètres carrés (768 m2)
"cadastré section AV n° 319, comme provenant de la parcelle
"cadastrée section AV n° 217 d'une contenance totale de
"1 158 m2, le surplus cadastré section AV n° 318 pour 390 m2
"étant également la propriété de la SCIC SAINT-CREPIN,
"tenant :

" - Par devant : à l'avenue de Soissons,
" - D'un côté à droite : à Monsieur PLANSON Sosthème ou
"ayants droit,
" - D'autre côté à gauche : à la cour commune ci-après
"énoncée, et bâtiment cadastré section AV n° 318
"figurant au n° 20 de l'avenue de Soissons
" - Et au fond : à Messieurs ROUYER et CAMINADE ou ayants
"droit.

" Cet immeuble comprendra :

" 1) Un sous-sol (niveau "S" qui comportera une porte
"d'entrée à laquelle on accèdera par la cour et le porche du
"n° 20 Avenue de Soissons en utilisant la servitude énoncée
"ci-dessus, comprenant :

" - quatorze emplacements stationnement couverts,
" - la cage de l'ascenseur avec son sas et son local
"machines,
" - un local d'entretien, un local poubelles,
" - sept boxes de rangement.

3 M F

R.D.

FR

HV. 311 8 R
Cob

SGS.P. M.F.

" - cage d'escalier conduisant au niveau supérieur et "dégagements,

" - les dégagements et circulations.

" 2) Un rez-de-chaussée (niveau "R") qui comportera "l'entrée principale de l'immeuble au n° 22 avenue de "Soissons, équipée d'une rampe d'accès, d'un hall d'entrée "avec un sas, d'un escalier et d'un ascenseur, comprenant :

" - quatorze emplacements de stationnement couverts

" - un local commun (landaux, vélos, séchoir)

" - les cages d'escalier et d'ascenseur

" - les dégagements, hall, circulations

" - deux locaux commerciaux en façade de l'Avenue de "Soissons avec leurs dépendances

" 3) Un premier niveau d'habitation (Niveau "A") équipé "de l'escalier et de l'ascenseur qui comprendra :

" - un studio avec la jouissance d'une terrasse

" - un appartement de deux pièces principales avec la "jouissance d'une terrasse

" - un appartement de quatre pièces principales avec "jardin privatif

" - un appartement de trois pièces principales avec "jardin privatif

" - un appartement de trois pièces principales avec la "jouissance d'une terrasse.

" - les cages d'escalier et d'ascenseurs, dégagements et "circulations.

" 4) Un second niveau d'habitation (niveau "B") équipé de "la même façon, qui comprendra :

" - Quatre studios,

" - Un appartement de deux pièces principales,

" - Deux appartements de trois pièces principales,

" - Les cages d'escalier et d'ascenseurs, dégagements et "circulations.

" 5) Deux autres niveaux d'habitation (niveaux "C" et "D"), respectivement aux troisième et au quatrième étage "équipés de l'escalier et de l'ascenseur. Ils comprendront à "chacun d'eux :

" - Un studio,

" - Trois appartements de deux pièces principales,

" - Deux appartements de trois pièces principales,

" - Les cages d'escalier et d'ascenseur dégagements et "circulations.

" 6) Comble "perdu" couvert en terrasse et brisis "ardoises"

II - Aux termes d'actes ci-après énoncés, publiés au bureau des hypothèques de Château-Thierry, reçus par les notaires associés soussignés, la SCIC SAINT CREPIN a vendu savoir, :

S M P

R. R.D.

L. R. P. M

H.V. M. B. G. C. B.

A. S. G.

S. P. M. F.

Nom des acquéreurs	Date de l'acte	Niveau	lots n°	millièmes	date de publication	volume	n°
M. BENINI	30/12/88		37	23/10000°		en cours	
			59	342/10000°		en cours	
	01/07/88		36	23/10000°	29/08/1988	4820	5
	"		58	393/10000°	"	"	"
M. Mme ROBERT	30/12/88		38	236/10000°		en cours	
			46	229/10000°		en cours	
M. VERNIER	01/07/88		28	29/10000°	29/08/1988	4820	3
	"		40	756/10000°	"	"	"
Mme VERNIER	"		27	23/10000°	"	"	1
	"		39	48/10000°	"	"	"
SCI ACAA			33	"		4819	26
			42	366/10000°		"	"
M. Mme MICHAUX			31	23/10000°		"	30
			51	403/10000°		"	"
M. Mme BEHAR			26	23/10000°		"	28
			45	229/10000°		"	"
M. Mme REGUL			16	5/10000°		"	29
			32	25/10000°		"	"
			41	409/10000°		"	"
M. Mme MIOSSEC	"		43	248/10000°	"	4820	4
Mlle PE-RIZATTO			25	23/10000°		"	2
			49	370/10000°		"	"
M. Mme SARGENT			14	4/10000°		4819	27
			24	23/10000°		"	"
			55	399/10000°		"	"
Mlle GUYON			6	23/10000°		4830	18
			60	399/10000°		"	"
M. Mme JEAN-ROBERT			30	23/10000°	1/10/1988	4821	6
			61	333/10000°	"	"	

Ceci exposé, il est passé au modificatif du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division objet des présentes. Lequel modificatif comprend, savoir :

- la suppression des lots 8-9, 17 à 21 inclus, 53 et 54
- la création des lots 62 à 71 inclus
- la modification des quotes-parts

CB JMR

MP

RD.

AR

MS.

JMR
COB

AS

JMR

JMR

P. M.F.

I -- DESIGNATION :

Le présent modificatif concerne les adaptations rendues nécessaires dans la distribution des lots et des parties communes, du fait des sujétions inhérentes aux travaux et à la commercialisation de l'immeuble en cours de construction n° 22 Avenue de Soissons à CHATEAU THIERRY, en référence à l'état descriptif dressé par mes soins en Juin 1988.

Il prévoit notamment :

- Au Niveau "S" de l'immeuble, la suppression des boxes de stationnement (lot n° 8 et 9) et leur remplacement par un unique lot (n° 62).
- Au même niveau, la suppression des lots 17 à 20 inclus et une nouvelle distribution des locaux (lots 63 à 66 inclus).
- Au même niveau, la création au lieu et place d'une partie commune, d'un lot de rangement privatif (lot 67).
- Au même niveau, la suppression du lot 21, subdivisé en deux lots de rangements n° (68 et 69).
- Au niveau "A" de l'immeuble : modification du lot 41 (portant uniquement sur la quote-part dans la copropriété par suite de modification dans les superficies des terrasses et jardins privés).
- Au niveau "C" de l'immeuble : suppression des lots 53 et 54 et création des lots 70 et 71 par suite de modification de leur composition.

Ces modifications n'affectent pas la destination de l'immeuble.

PLANS :

Sont annexés au présent document les plans n° 3C - 4C - 5C - 6 - 7 et 8 mis à jour le 20.12.1988 par Monsieur François VERLE architecte D.P.L.G. à CHATEAU-THIERRY, qui annulent et remplacent ceux du 19.04.1988 et à partir desquels le présent modificatif est établi. Un achèvement des travaux non conforme à ces documents ne saurait engager l'auteur du présent modificatif.

.../...

3 MP

RD

FRP MD

H.V.

MOR
OCH

AB SS JD 177

P. M. F.

.../... 8

II - ETAT DESCRIPTIF

Par suite l'immeuble va donc se trouver divisé en 62 lots
savoir :

- * Au niveau "S" : 22 lots soient :
 - 13 boxes de stationnement numérotés de 1 à 7, de 10 à 13, 62 et 66.
 - 9 locaux de rangement numérotés de 14 à 16, de 63 à 65 et de 67 à 69.
- * Au niveau "R" : pas de changement 16 lots numérotés de 22 à 37.
- * Au niveau "A" : pas de changement 5 lots numérotés de 38 à 42
- * Au niveau "B" : pas de changement 7 lots numérotés de 43 à 49
- * Au niveau "C" : 6 lots soient :
 - 2 studios numérotés 50 et 70.
 - 2 appartements de 2 pièces principales numérotés 51 et 52.
 - 1 appartement de 3 pièces principales numéroté 55.
 - 1 appartement de 4 pièces principales numéroté 71.
- * Au niveau "D" : pas de changement 6 lots numérotés de 56 à 61

La quote-part dans la propriété indivise des parties communes attachée à chaque lot (ancien ou nouveau) va désormais être exprimée en fonction de dix mille dix-huit, dix mille dix-huitièmes (10018/10018e).

Toutes ces modifications peuvent être résumées dans le tableau récapitulatif ci-après :

MP
RD
H.V.
MAR
OCT

HA 88 JD 17

Handwritten signature or mark.

VILLE DE CHATEAU-THIERRY

"S.C.I.C. " SAINT - CREPIN "

22 AVENUE DE SOISSONS

DESIGNATION SOMMAIRE DES LOTS ET
DETERMINATION DES TANTIEMES DE COPROPRIETE

-0-0-0-0-0-0-0-0-

N° DU LOT	N° DE RUE ETAGE PLAN N°	NATURE DU LOT	SURFACE BRUTE	COEFFICIENT DE NATURE	COEFFICIENT DE SITUATION :		SURFACE FONDREE	TANTIEMES
					Niveau	Ensol.		
	20 Avenue de Soissons Niveau "S" (Plan 3 M)							
1		Boxe stationnement véhicule	12.2	0,3			3,66	23
2		"	12.1	0,3			3,63	23
3		"	12.1	0,3			3,63	23
4		"	12.2	0,3			3,66	23
5		Boxe stationnement véhicule et rangement	15.7	0,3			4,71	29
6		Boxe stationnement véhicule	12.2	0,3			3,66	23
7		"	12.1	0,3			3,63	23
8		"	12.1	0,3		SUPPRIME	3,63	23
9		"	13.6	0,3		SUPPRIME	4,08	25
10		"	12.2	0,3			3,66	23
11		"	12.1	0,3			3,63	23
12		"	12.1	0,3			3,63	23
13		"	12.2	0,3			3,66	23
14		Rangement	3.2	0.2			0,64	4
15		"	3.2	0.2			0,64	4
16		"	3.7	0.2			0,74	5
17		"	2.5	0.2		SUPPRIME	0.5	3
18		"	2.5	0.2		SUPPRIME	0.5	3
19		"	3.1	0.2		SUPPRIME	0.62	4
20		Boxe stationnement véhicules	12.8	0,3		SUPPRIME	3,84	24
21		Rangement	10.8	0,2		SUPPRIME	2,16	13

MP
RD.
FR

HV.
SH 2 R
GCH

MD

X

SP.M.F

N° DU LOT	N° DE RUE ETAGE PLAN N°	NATURE DU LOT	SURFACE BRUTE	COEFFICIENT DE NATURE	COEFFICIENT DE SITUATION		SURFACE FONDEREE	TANTIEMES
					Niveau	Ensol.		
<u>22 Avenue de Soissons</u>								
<u>Niveau "R"</u> (Plan 4 M)								
22		Commerce Annexe sanitaire	45.5 11.1	1 0.4			45.5 4.44) 306)
23		Commerce Annexe Sanitaire	51.8 8.22	1 0.4			51.8 3.29) 338)
24		Boxe de stationnement	12.2	0.3			3.66	23
25		"	12.1	0.3			3.63	23
26		"	12.1	0.3			3.63	23
27		"	12.2	0.3			3.66	23
28		Boxe stationnement et rangement	15.7	0.3			4.71	29
29		Boxe stationnement	12.2	0.3			3.66	23
30		"	12.1	0.3			3.63	23
31		"	12.1	0.3			3.63	23
32		"	13.6	0.3			4.08	25
33		"	12.2	0.3			3.66	23
34		"	12.1	0.3			3.63	23
35		"	12.1	0.3			3.63	23
36		"	12.3	0.3			3.69	23
37		"	12.3	0.3			3.69	23
<u>22 Avenue de Soissons</u>								
<u>Niveau "A"</u> (Plan 5)								
38		Studio Terrasse	38.4 19.9	1 0.1	1	0.95	36.48 1.99) 236)
39		Appartement 2 Pièces terrasse	65.93 54.00	1 0.1	1	0.95	62.63 5.40) 418)
40		Appartement 4 pièces Jardin	116.06 116.1	1 0.06	1	1	116.06 6.97) 756)
41	CONSERVE MODIFIE	Appartement 3 pièces Terrasse Jardin	63.17 7.0 48.6	1 0.06 0.06	1 1 1	1 1 1	63.17 0.42 2.92) 409)) CONSERVE MODIFIE
42		Appartement 3 pièces Terrasse	61.73 25.6	1 0.1	1	0.925	57.10 2.56) 366)

SS MF

2. RD

Handwritten signatures and initials including 'MF', 'HU', 'MJD', 'GCB', 'SB', and 'S.P. M.F.'

Handwritten signature and initials including 'GCB' and 'S.P. M.F.'

N° DU LOT	N° DE RUE ETAGE PLAN N°	NATURE DU LOT	SURFACE BRUTE	COEFFICIENT DE NATURE	COEFFICIENT DE SITUATION		SURFACE FONDEREE	TANTIEMES	
					Niveau	Ensol.			
<u>22 Avenue de Soissons</u>									
<u>Niveau "B"</u>									
<u>(Plan 6)</u>									
43	B1	Studio	41.37	1	1	0.975	40.33	248	
44	B2	Appartement 2 pièces	64.02	1	1	0.975	62.41	384	
45	B3	Studio	37.33	1	1	1	37.33	229	
46	B4	Studio	36.74	1	1	1.025	37.65	231	
47	B5	Studio	36.66	1	1	1	36.66	225	
48	B6	Appartement 3 pièces	63.17	1	1	1	63.17	388	
49	B7	Appartement 3 pièces	61.73	1	1	0.975	60.19	370	
<u>Niveau "C"</u>									
<u>(Plan 7)</u>									
50	C1	Studio	41.37	1	1.025	1	42.40	260	
51	C2	Appartement 2 pièces	64.02	1	1.025	1	65.62	403	
52	C3	Appartement 2 pièces	63.36	1	1.025	1.025	66.57	409	
53	C4	Appartement 2 Pièces	54.30	1	SUPPRIME	1.025	1.025	57.05	351
54	C5	Appartement 3 Pièces	63.17	1	SUPPRIME	1.025	1.025	66.37	408
55	C6	Appartement 3 Pièces	61.73	1	1.025	1.025	64.85	399	
<u>Niveau "D"</u>									
<u>(Plan 8)</u>									
56	D1	Studio	41.37	1	1.025	0.975	41.34	254	
57	D2	Appartement 2 Pièces	64.02	1	1.025	0.975	63.98	393	
58	D3	Appartement 2 Pièces	62.36	1	1.025	1	63.92	393	
59	D4	Appartement 2 Pièces	54.30	1	1.025	1	55.65	342	
60	D5	Appartement 3 Pièces	63.17	1	1.025	1	64.75	398	
61	D6	Appartement 3 pièces	61.73	1	1.025	1	63.27	389	
							-1625,34-	-10 000-	
MODIFICATION NE PORTANT QUE SUR LA QUOTE-PART									
<u>22 Avenue de Soissons - Niveau "A" (Plan 5C)</u>									
41	A4	Appartement 3 pièces Terrasse Jardin	63.17 12.6 13.1 48.6	1 0.06 0.06	1	1	63.17 0.75 3.70	416	

M.P.
 E.R.D.
 H.V.
 M.D.
 M.D.B.
 C.O.B.
 S.B.
 S.P. M.F.

N° DU LOT	N° DE RUE ETAGE PLAN N°	NATURE DU LOT	SURFACE BRUTE	COEFFICIENT DE NATURE	COEFFICIENT DE SITUATION		SURFACE FONDEREE	TANTIEMES
					Niveau	Ensol.		
<u>NOUVEAUX LOTS CREEES</u>								
<u>20 Avenue de Soissons - Niveau "S" (Plan 3C)</u>								
62		Boxe stationnement véhicule	23.6	0.3			7.08	44
63		Rangement	2.7	0.2			0.54	3
64		Rangement	2.7	0.2			0.54	3
65		Rangement	4.0	0.2			0.80	5
66		Boxe stationnement véhicule	18.0	0.3			5.40	33
67		Rangement	3.3	0.2			0.66	4
68		Rangement	4.2	0.2			0.84	5
69		Rangement	3.6	0.2			0.72	5
<u>22 Avenue de Soissons - Niveau "C" (Plan 7)</u>								
70	C4	Studio	40.7	1	1.025	1.025	42.76	263
71	C5	Appartement 4 Pièces	77.3	1	1.025	1.025	81.21	500
							1628.25	10018

RD MF
 F. 412
 H.V. 105

2100 P.
 606

SB SD 77

III - CHARGES

En conséquence, les différentes catégories de charges se répartiront en fonction du tableau ci-après. Pour les charges spéciales aux sous-sols, les dispositions demeurent inchangées.

VILLE DE CHATEAU-THIERRY
SCIC "SAINT-CREPIN"

22 AVENUE DE SOISSONS

DETERMINATION DES TANTIEMES DE CHARGES

1	2	3	4	5
N° DU LOT	- ADRESSE - NIVEAU - DESIGNATION SOMMAIRE DU LOT	CHARGES GENERALES (10000€ / 100000€) (10018/10018e)	CHARGES ASCENSEURS/ ESCALIERS (1 000€/1 000€)	OBSERVAT.
	<u>20 Avenue de Soissons</u> <u>Niveau "S"</u>			
1	Garage	23	0	
2	Garage	23	0	
3	Garage	23	0	
4	Garage	23	0	
5	Garage et rangement	29	0	
6	Garage	23	0	
7	Garage	23	0	
8	Garage	23	0	SUPPRIME
9	Garage	25	0	SUPPRIME

SS MP
B.R.D.

Handwritten signatures and initials: J.P.P., M.S., B.V., M.S.B., Gdb, SB, and others.

1	2	3	4	5
N° DU LOT	- ADRESSE - NIVEAU - DESIGNATION SOMMAIRE DU LOT	CHARGES GENERALES (10000€ / 100000€) (10018/10018e)	CHARGES ASCENSEURS/ ESCALIERS (1 000€/1 000€)	OBSERVAT.
16	Rangement	5	0	
17	Rangement	3	0	SUPPRIME
18	Rangement	3	0	SUPPRIME
19	Rangement	4	0	SUPPRIME
20	Garage	24	0	SUPPRIME
21	Rangement	13	0	SUPPRIME
	<u>22 Avenue de Soissons</u>			
	<u>Niveau "R"</u>			
22	Commerce et annexes	306	0	
23	Commerce et annexes	338	0	
24	Garage	23	0	
25	Garage	23	0	
26	Garage	23	0	
27	Garage	23	0	
28	Garage et rangement	29	0	
29	Garage	23	0	
30	Garage	23	0	
31	Garage	23	0	
32	Garage	25	0	
33	Garage	23	0	
34	Garage	23	0	
35	Garage	23	0	
36	Garage	23 *	0	
37	Garage	23	0	

SB
RD. MP

PR
HV. MD

MOR
Och

Handwritten signatures and initials.

Large handwritten 'X' mark.

1	2	3	4	5
N° DU LOT	- ADRESSE - NIVEAU - DESIGNATION SOMMAIRE DU LOT	CHARGES GENERALES (10000€ / 100000€) (10018/10018e)	CHARGES ASCENSEURS/ ESCALIERS (1 000€ / 1 000€)	OBSERVAT
	<u>22 Avenue de Soissons</u>			
	<u>Niveau "A "</u>			
38	Studio	236	14	
39	Appartement 2 pièces	418	26	
40	Appartement 4 pièces	756	46	
41	Appartement 3 pièces	409 416	25	
42	Appartement 3 pièces	366	22	
	<u>22 Avenue de Soissons</u>			
	<u>Niveau "B"</u>			
43	Studio	248	30	
44	Appartement 2 pièces	384	47	
45	Studio	229	28	
46	Studio	231	28	
47	Studio	225	27	
48	Appartement 3 pièces	388	47	
49	Appartement 3 pièces	370	45	
	<u>22 Avenue de Soissons</u>			
	<u>Niveau "C"</u>			
50	Studio	260	35	
51	Appartement 2 pièces	403	54	
52	Appartement 2 pièces	409	55	
53	Appartement 2 pièces	351	47	SUPPRIME
54	Appartement 3 Pièces	408	55	SUPPRIME
55	Appartement 3 pièces	399	53	

S
RD
MP
HV
2188
006
P. M.F.

↑

Les comparants aux présentes donnent leur accord, sans réserve, au modificatif qui précède.

POUVOIRS

Pour l'accomplissement des formalités de publicité foncière, les parties agissant dans un intérêt commun, tous pouvoirs nécessaires, à :

Madame Madeleine GRUZON, Clerc Diplômé Notaire, demeurant à Château-Thierry (Aisne)

A l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires, rectificatifs ou modificatifs des présentes pour mettre celles-ci en concordance avec les documents hypothécaires, cadastraux et ceux de l'état civil.

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera soumis, par les soins du notaire associé soussigné, et aux frais de la SCIC SAINT-CREPIN, à la formalité fusionnée d'enregistrement et de publicité foncière au bureau des hypothèques compétent dans les conditions et délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires.

FRAIS

Tous les frais, droits, émoluments et honoraires des présentes et de leurs suites, s'il y avait lieu, seront supportés et acquittés par la SCIC SAINT-CREPIN, ainsi que M.BENINI l'y oblige.

DONT ACTE sur seize pages dix sept pages

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par les notaires associés soussignés

A Château-Thierry, au siège de l'Office Notarial sus indiqué

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf

Le onze février

Et les notaires associés ont signé le même jour.

77
D3
M.P.
GR. R.D.

1428 COB
S. P. S.

M.R.
Robert
née Jay
H.V.
M. Derruier

Georges nee Delorme

Blanche
selon nie Douruy

Missoci nee
Marlette

de Rebenecq
de Rebenecq Abinet

17-7

Präsident
Fengzath -

Sarg-t uca
Francan.

Richard uca
Delphinie

Richard

